

Une importante circulaire du gouvernement bernois

Autor(en): **Gafner**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **31 (1943)**

Heft 643

PDF erstellt am: **06.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-264910>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION

M^{me} Emilie GOURD, 17, rue Töpffer

ADMINISTRATION

M^{me} Renée BERGUER, 7, route de Chêne

Compte de Chèques postaux I. 943



Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE 1 an Fr. 6.—

6 mois 3.50

ÉTRANGER 8.—

Le numéro 0.25

Les abonnements partent de n'importe quelle date

ANNONCES

11 cent. le mm.

Largeur de la colonne: 70 mm.

Réductions p. annonces répétées

VINET.

La vie n'est ni un jour
de fête ni un jour de
deuil. C'est un jour de
travail.

Une importante circulaire du gouvernement bernois

N. D. L. R. — Nos lecteurs connaissent par de précédents articles l'appui apporté par le Conseil d'Etat bernois à la cause féministe. La circulaire officielle, émise par l'ours héraudique, que nous publions ci-après en est une preuve frappante, puisque, en l'adressant aux préfets à l'intention des conseils municipaux, le gouvernement attire l'attention des communes sur les droits déjà reconnus aux femmes, en recommandant qu'usage plus fréquent en soit fait! Voici *in extenso* le texte de ce document, le premier de son genre en Suisse, croyons-nous!

Conformément à l'art. 27, paragr. 1, de la loi sur l'organisation communale, les citoyennes suisses ayant l'exercice des droits civils et la capacité civique, et domiciliées dans la commune, sont éligibles aux Commissions d'école, d'assistance et de salubrité ainsi qu'à celles de patronage de l'enfance et de la jeunesse.

Lors de la discussion des motions de MM. Flückiger et Lehner visant l'égalité des droits politiques de la femme par rapport à l'homme dans toutes les affaires communales, il a été relevé au Grand Conseil qu'un petit nombre de communes seulement, et dans une mesure bien trop faible, ont fait usage de la possibilité d'élire des femmes dans leurs Commissions. Pourtant la femme, de par ses aptitudes et sa situation dans la famille, est à même de rendre de très précieux services en prêtant son concours dans les affaires touchant l'école, l'assistance et la salubrité publique. Ainsi, la nomination des femmes dans des Commissions de ce genre ne peut qu'être profitable à l'administration communale. Réserver une place convenable aux femmes lors de la constitution de ces Commissions sera faire d'autant mieux preuve de justice et d'équité que l'Etat met largement à contribution les services de la femme dans presque tous les domaines, y compris la défense nationale et l'économie de guerre.

C'est pour ces motifs que nous rappelons aux Conseils municipaux la disposition légale précitée, en leur recommandant de veiller à ce qu'une plus forte représentation soit accordée aux femmes. Nous profitons de l'occasion pour rendre les autorités communales attentives au fait que les femmes ayant l'exercice des droits civils et la capacité civique sont aussi éligibles comme fonctionnaires municipaux. On peut donc leur confier, par exemple, la gestion du secrétariat communal, de la caisse communale, de l'office des tutelles ou d'offices relevant de l'économie de guerre, et cela soit à titre définitif, soit à titre de remplacement pendant l'absence du titulaire ordinaire (mobilisation, vacances, maladie, etc.).

Au nom du Conseil Exécutif:

Dr. GAFNER, président.

L'aide aux réfugiés

Forcés par leurs convictions religieuses ou politiques à quitter leur patrie, des milliers de malheureux qu'un sort injuste et immérité chasse de leurs foyers, prive de tous leurs droits, parfois de tous leurs biens et sépare cruellement de leur familles, sont venus chercher asile sur notre sol. Confiant dans les traditions séculaires de générosité de la Suisse, ces pauvres gens n'ont pas douté un seul ins-

tant que notre pays pourrait leur refuser accueil, sans distinction d'origine, de classe, de confession, d'âge et de sexe. Bien que notre cœur compatisse à tous ces malheurs, nous, qui avons l'inappréciable bonheur de vivre dans un pays pacifique et ordonné, nous n'avons jamais éprouvé dans notre chair ce que c'est que d'être poursuivi et traqué comme un misérable gibier, tremblant au moindre bruit suspect, condamné peut-être à mourir de faim et de soif ou faute de soins en cas de maladie. Tous ces faits qui révoltent notre conscience, qui nous font frémir d'indignation douloureuse et impuissante, nous forcent à venir en aide, autant que nous le pouvons à tous ces malheureux, nos frères devant Dieu.

Le 1^{er} octobre 1942, 11,800 réfugiés et émigrés se trouvaient en Suisse et leur nombre n'a fait qu'augmenter depuis lors. Tous les jours, les journaux nous parlent de quelque nouveau drame qui s'est déroulé à l'une de nos frontières; en plein XX^{ème} siècle, siècle de culture! il se passe de ces tragédies navrantes en même temps que révoltantes dont l'humanité entière devrait rougir.

Que fait-on de tous ces malheureux? telle est la question angoissante qui se pose au premier abord. Il est inadmissible que nos autorités assumées à elles seules la charge écrasante de l'entretien de tous ces étrangers, et c'est alors que l'initiative privée n'a pas failli à son devoir d'entraide et d'humanité. Immédiatement et spontanément, des femmes et des hommes se sont mis bénévolement au service de ces milliers de déshérités en cherchant à soulager leurs misères.

Il n'est point étonnant que les dons qui ont afflué en grand nombre se soient très rapidement épuisés quand il fallut loger, nourrir, vêtir, soigner ou rééduquer tant de monde. C'est alors que le Comité de l'Office central d'Aide aux réfugiés décida, avec l'assentiment de la Confédération et l'appui de ses Sociétés affiliées, à faire appel à la générosité de tout le pays en organisant une vaste collecte. Lancée pendant l'automne 1942, cette collecte, soutenue par une propagande bien dirigée, et au service de laquelle s'étaient mises tant de personnalités influentes avec un désintéressement qui mérite tous les éloges, a rapporté comme l'expose le rapport final que nous avons sous les yeux la belle somme de 1.315.000 francs.

Que les résultats financiers n'aient pas été partout les mêmes se conçoit facilement, car il est évident que la population des cantons abritant des réfugiés éprouve plus de zèle à soulager cette misère, pour ainsi dire tangible, que ceux qui ne la connaissent que par ouï-dire. Le rapport relève également une participation beaucoup plus forte en Suisse allemande qu'en Suisse française, et ne manque pas d'attribuer en grande partie cette lacune à l'influence d'une certaine presse, en général opposée à l'aide aux réfugiés et dont les tendances antisémites sont suffisamment connues. Il est aussi significatif que les cantons agricoles (Vaud, Fribourg, Valais) aient beaucoup moins donné que les centres commerciaux et industriels; parfois, aussi, la coïncidence avec d'autres collectes n'a pas manqué d'exercer ses répercussions sur le public, déjà si souvent sollicité pour des œuvres charitables. Cependant, en y joignant toutes les collectes faites d'autre part par toutes les organisations d'aide aux réfugiés, on arrive au total de 3 millions de fr. en chiffre rond donnés par le peuple suisse pour aider ses semblables. Ces sommes se répartissent comme suit: 72 % en dons de particuliers, 12 % en dons publics, 12 % en dons de l'industrie, et 4 % en dons de sociétés, ménages collectifs.

Avons-nous fait assez en donnant cette obole? Ce serait une grave erreur de le croire, et quoique nos compatriotes doivent en premier lieu recevoir notre aide, il ne faut jamais perdre de vue la chose épouvantable

et terrible que cela doit être de vivre à la merci du bon ou du mauvais vouloir d'étrangers, horreur d'une situation que beaucoup d'entre nous n'ont pas encore comprise. Ceux qui n'ont jamais été forcés de tendre la main pour solliciter le secours de leurs semblables ne peuvent s'imaginer l'humiliation qu'éprouve celui qui est condamné à faire ce geste. Nous ne savons jamais, et cela est fort heureux, ce que nous réserve l'avenir; mais si jusqu'à présent nous avons été épargnés par un sort clément, y avons-nous quelque mérite personnel et une assurance quelconque qu'il en sera toujours de même? L'instabilité de la vie et des événements peut nous ménager de grandes surprises; puissent-elles ne pas égaler en horreur celles dont sont atteints les réfugiés. Les belles paroles ne suffisent pas, il faut des actes et une compréhension parfaite de la situation.

Le rapport que nous mentionnons est accompagné de nombreuses illustrations, clichés, photos, extrêmement parlants, etc.; une petite carte des cantons nous donne la participation exacte en centimes par tête d'habitant; Zurich, Schaffhouse, Thurgovie, Bâle-Ville, Glaris, Grisons viennent en tête avec 40-70 ct.; Genève, Berne, Bâle-Campagne, Soleure, Lucerne, Zoug, St-Gall, Appenzell, et les cantons primitifs suivent avec 20-40 ct.; nous sommes presque honteux de dire que les cantons de Fribourg, Vaud, Neuchâtel, Tessin et Valais s'inscrivent avec seulement 8-20 ct. par personne... Ceci vraiment ne devrait pas, ne doit pas être, et nos Confédérés ont toujours encore l'occasion d'entr'ouvrir leur cœur et leur bourse. Si chacun de nous se prive un jour seulement de sa ration quotidienne de pain, et quel léger sacrifice! il peut ainsi soulager un nombre incalculable de misères. Il faut que la Suisse reste la terre bénie créée pour abriter et secourir les souffrances morales et physiques des malheureux et des déshérités et que ses habitants favorisés maintiennent bien haut et visible à tous le drapeau de la charité et de l'humanité.

Marguerite SIEGFRIED.

Les femmes astronomes

On se plaît à relever, parmi la jeunesse féminine, un goût marqué pour les mathématiques et pour l'astronomie. Cette prédilection n'est pas nouvelle: preuve en soit la belle activité de M^{me} Camille Flammarion, à l'Observatoire de Juvisy, preuve en soit le travail que depuis 32 ans accomplit à l'Observatoire de Paris M^{me} Amédée Chandon, astronome auxiliaire. Il se pourrait même que M^{me} Chandon devienne astronome en titre, car l'Académie des Sciences, qui fait la nomination, a accordé vingt voix à M^{me} Chandon et aussi vingt voix à M. Coudere.

La presse française, en soulignant cet événement scientifique et féministe, rappelle avec quelque humilité qu'il y a trente-deux ans, l'Académie des Sciences refusait de recevoir dans son sein M^{me} Curie, qui depuis... S. F.

De quelques récentes communications aux femmes de l'Office fédéral de guerre pour l'alimentation

La dernière circulaire adressée par le Service d'information du Groupe d'économie ménagère au Comité consultatif des femmes suisses contient plusieurs renseignements et nouvelles d'intérêt. D'abord l'explication de l'augmentation, au lieu de la diminution attendue, de la ration de viande cet été, augmentation due essentiellement aux conditions atmosphériques du printemps 1943 qui ont fait croître l'herbe en abondance et plus tôt que d'habitude; puis la recommandation motivée de consommer maintenant en fait de viande moins de veau et plus de bœuf, ceci pour équilibrer la vente avec l'abatage, à présent moindre, de veaux, alors que la nécessité de consacrer davantage de lait à la consommation humaine avait, le printemps dernier, obligé l'Office à diminuer passablement le nombre des veaux. N'est-il pas intéressant de pouvoir de la sorte rattacher à la situation économique générale l'application de dispositions qu'il est bien nécessaire de faire connaître à toutes celles qui aiment à savoir le « pourquoi » des choses?

Cette circulaire contient encore des renseignements sur notre approvisionnement en fromage; elle parle naturellement beaucoup et vu la saison confitures, conserves, bocaux à stériliser, etc., donne des détails toujours utiles sur la valeur alimentaire du soja comparée à celle des œufs et de la viande, sur les meilleures méthodes d'économiser le savon, et sur l'achat des coupons « confiserie ». Et une feuille volante intitulée « Boissons fraîches pour l'été » nous met l'eau à la bouche (c'est le cas de le dire!) pour peu que le beau temps continue. Rappelons que toutes nos Commission cantonales féminines d'économie ménagère sont toujours prêtes à procurer les publications touchant ces sujets à toutes celles qui leur en font la demande.

La Société d'Utilité Publique des Femmes suisses à Zurich

Cette journée passée par nos « Gemeinnützigen » à Zurich, le 21 juin, a véritablement été un modèle de réunion annuelle, parfaitement claire, parfaitement simple et se déroulant conformément à un programme bien conçu et bien étudié. Ce fut un progrès aussi que les séances,



Cliché Schw. Lehrerinnen Zeitung.

L'Union suisse des institutrices vient de célébrer l'autre semaine à Berne, le 50^{ème} anniversaire de sa fondation. Voici la « Maison des Institutrices » qui fut sa création, et qui, depuis 33 ans, a offert à combien de femmes fatiguées, retraitées ou âgées un intérieur confortable et un véritable Foyer!

ASSURANCE POUR LA VIEILLESSE

RENTES VIAGÈRES

GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS

MOLARD, 11

GENÈVE

¹ Rapport final (en allemand seulement) de l'Office central suisse pour les réfugiés, Zurich.